

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHESION
DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le

Direction des ressources humaines

Le directeur des ressources humaines

Service de gestion

aux

Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires

Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des
corps de catégorie A

lauréats du concours interne exceptionnel « plan de
requalification » - session 2017

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Valentine BRAIVE
valentine.braive@developpement-durable.gouv.fr
Claude TOURANGIN
claudetourangin@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 61 47 – 01 40 81 69 10
Courriel : mgs1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : concours interne exceptionnel « plan de requalification » - session 2017

PJ : modèle de projet professionnel

Vous êtes lauréat(e) du concours interne exceptionnel organisé dans le cadre du plan dit de « requalification », session 2017. Je vous en félicite. La présente note a pour objet de vous préciser les modalités de concrétisation de cette promotion dans le corps des attachés d'administration de l'État (AAE).

1- Trois modalités de concrétisation de la promotion

L'accès au corps des AAE s'inscrit dans une logique vous permettant de dérouler un parcours professionnel sur des missions de catégorie A. En conséquence, s'agissant de la mise en œuvre d'un plan de requalification, votre nomination dans le nouveau corps se fera selon plusieurs modalités :

- modalité n°1 : vous êtes déjà affecté(e) sur un poste de catégorie A ; vous pouvez dans ce cas, sur proposition du service, être nommé(e) AAE sur votre poste ;
- modalité n°2 : le poste que vous occupez actuellement est redimensionné en un poste de catégorie A sur proposition de l'employeur ; de nouvelles missions de catégorie A vous sont donc confiées. Ce redimensionnement du poste se fait dans le cadre d'un projet professionnel (cf. PJ).

Dans l'hypothèse où ces deux modalités ne peuvent être mises en œuvre ou si vous ne souhaitez pas rester sur votre poste :

- modalité n°3 : vous effectuez une mobilité sur une liste de postes de catégorie A sélectionnés par la DRH.

La procédure et le calendrier seront les suivants :

Procédure	Calendrier
Agents concrétisant via les modalités n°1 et n°2 : Les documents suivants devront être communiqués par votre service au chargé de mission, M. Claude TOURANGIN (claude.tourangin@developpement-durable.gouv.fr) : - pour la modalité n°1 : la fiche du poste occupé, dans la mesure où il s'agit d'un poste de catégorie A ; - pour la modalité n°2 : le projet professionnel, selon le modèle ci-joint, justifiant l'évolution vers un poste de catégorie A (évolution des missions et du positionnement), ainsi que le projet de fiche de poste correspondant. Le projet professionnel devra être validé et signé par votre employeur et vous-même.	12 janvier 2018 (date limite)
Agents concrétisant via la modalité n°3 : vous serez invité(e) à classer par ordre de préférence l'ensemble des postes de la liste proposée par la DRH. Votre affectation définitive tiendra compte de votre rang de classement.	Semaines 5-6

Vous serez nommé(e) stagiaire pendant un an, à compter du 1^{er} mars 2018. Si vous avez donné satisfaction, vous serez titularisé(e) dans le corps des AAE au 1^{er} mars 2019. Les stagiaires qui n'auront pas été titularisés au terme du stage pourront être autorisés à accomplir un stage complémentaire d'une durée maximale d'un an.

2- Une formation de quatre semaines à l'ENTPE

Au cours de l'année de stage, vous serez amené(e) à suivre une formation de quatre semaines à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE).

3- Contact

Votre contact à la DRH des MTES-MCT est le chargé de mission des AAE, M. Claude TOURANGIN :

- e-mail : claude.tourangin@developpement-durable.gouv.fr
- tél. : 01 40 81 69 10

Le directeur des ressources humaines

Jacques CLÉMENT